

Quand Bujumbura impose des quotas ethniques aux ONG

BURUNDI Le gouvernement a imposé une loi contraignante

► Handicap International a dû arrêter ses activités sur place.

► L'ONG a refusé de classer son personnel sur une base ethnique.

Handicap International a dû prendre la grave décision de mettre fin à ses activités au Burundi, explique Dominique Delvigne, directeur géographique chez HI. Nous sommes les premiers à le regretter, et toutes nos pensées vont à nos partenaires et à nos bénéficiaires. Mais le gouvernement nous demandait, comme à toutes les autres ONG étrangères, d'établir une liste classant les membres de notre personnel local sur des critères ethniques, Hutus et Tutsis. Nous avons engagé notre personnel en fonction de leurs compétences, en veillant à un équilibre des genres, et en incluant le plus possible des personnes vivant avec un handicap. Dresser un classement ethnique, c'est une ligne rouge que nous refusons de franchir. »

Le 1^{er} octobre dernier, le gouvernement burundais avait suspendu pour trois mois toutes les ONG internationales, exigeant, avant toute reprise de leurs activités, qu'elles signent quatre documents, dont l'un contenant des règles financières, et un

autre imposant un recensement ethnique de leur personnel : elles devaient également s'engager à arriver à un équilibre ethnique (60 % de Hutus et 40 % de Tutsis) dans les trois ans.

Appels à la haine

Le président Nkurunziza avait plongé son pays dans une crise totale en décidant en 2015 de se représenter pour un troisième mandat, ce qu'interdisait la Constitution. Des violences avaient entouré sa réélection, qui avaient fait au moins 1.200 morts et poussé plus de 400.000 personnes à fuir. Une commission d'enquête de l'ONU a dénoncé de sévères violations des droits humains, nourries par les « appels récurrents à la haine » du président Nkurunziza.

Dans un pays qui a pourtant subi jadis d'épouvantables massacres interethniques, le président tire sur la fibre ethnique pour tenter de se concilier les bonnes grâces de la majorité hutue alors que l'économie nationale est en lambeaux.

Selon le ministère de l'Intérieur burundais, cité par l'AFP, 84 ONG internationales sur les 140 présentes au Burundi s'étaient, au 31 décembre, conformées aux exigences posées par la nouvelle loi. Elles ont pu reprendre leurs activités.

Côté ONG belges, la plate-

forme flamande 11.11.11 a cessé ses activités après l'expulsion de son coordinateur le 23 octobre dernier, Avocats sans Frontières a également fermé ses portes.

« A MSF Belgique, nous n'avons pas reçu de confirmation de notre pré-enregistrement,

mais nous avons jusqu'ici poursuivi nos activités, détaille Céline Ronchetti, porte-parole de MSF. Nous n'avons pas signé de document sur l'équilibre ethnique et nous poursuivons nos discussions avec les autorités. Mais si nous partions, nous devrions interrompre l'important programme de traumatologie que nous gérons dans un hôpital de Bujumbura, ainsi qu'un programme de lutte contre le choléra que nous avons lancé le 29 décembre ».

« De notre côté, reprend Dominique Delvigne de Handicap International, c'est lors d'une entrevue le 24 décembre avec le ministère de l'Intérieur que nous avons appris que le recensement ethnique, que nous refusons, n'était pas négociable, et

que nous ne pourrions reprendre nos activités. Début octobre, les ONG offraient un front uni face aux exigences du gouvernement, mais il s'est visiblement effrité puisque 84 ONG se sont mises en conformité. Pour certaines, qui ont très peu de personnel local, c'est sans doute plus simple, mais nous avons 105 employés locaux. »

« Ces deux dernières années, poursuit-il, côté santé, nous avons fourni des soins d'adaptation à 10.000 personnes, formé 800 membres du personnel médical, sensibilisé 85.000 enfants à la prévention des violences, notamment sexuelles, pris en charge 400 enfants victimes de violences. Nous avons aussi développé avec le ministère de l'Éducation un projet inclusif destiné aux enfants ayant des besoins d'apprentissage spéciaux, 500 jeunes ont reçu une formation professionnelle, et nous avons accompagné les associations burundaises actives dans la participation sociale des personnes handicapées, qui travaillaient avec près de 60.000 personnes. Après 26 ans de présence au Burundi, nous avons dû tout arrêter. » ■

VÉRONIQUE KIESEL

84

ONG (sur 140) se sont conformées aux exigences de la nouvelle loi